

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 mars 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 714)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL230

présenté par
Mme Fajgeles, rapporteure

ARTICLE 24

À l'alinéa 20 substituer aux mots :

« et ne peut »,

les mots :

« , sans pouvoir ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.